

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée BE 468 auprès de la SNCF Voyages pour le déplacement d'un transformateur

EXPOSÉ

Dans le cadre des objectifs de renouvellement urbain recherchés en coeur de ville, impliquant l'intégration des enjeux architecturaux, la présence de ce transformateur électrique aux abords de la Place Général de Gaulle, place importante située entre le château, la gare et le théâtre de verre n'est pas souhaitable.

Par délibération du 11 février 2021, la cession du foncier au Groupe LAMOTTE afin de réaliser le projet dénommé « îlot des Terrasses », prévoyait que la Ville prenne en charge le déplacement du transformateur.

La Ville de Châteaubriant souhaite acquérir une emprise foncière située rue de la gare sur la parcelle cadastrée section BE numéro 468 afin d'assurer le déplacement du transformateur électrique, situé actuellement place Charles de Gaulle.

La SNCF Voyages propose de céder la parcelle cadastrée section BE numéro 468, d'une superficie de 524 m² environ au prix de 10€/m², soit un montant de 5 240€, et demande qu'une servitude de passage soit établie à son profit afin de maintenir l'accès à la seconde partie du parking pour accéder à l'ancien foyer.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Ville de Châteaubriant.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'acquérir la parcelle cadastrée section BE numéro 468, soit une emprise foncière d'une superficie d'environ 524 m² au prix de 10 € le m², soit 5 240 €, auprès de SNCF Voyages, ou toute personne morale s'y substituant.
- 2) d'établir une servitude de passage au profit de SNCF Voyages, ou toute personne morale s'y substituant, garantissant l'accès à la seconde partie du parking pour accéder à l'ancien foyer.
- 3) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-812-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT



Les propositions sont adoptées à l'unanimité

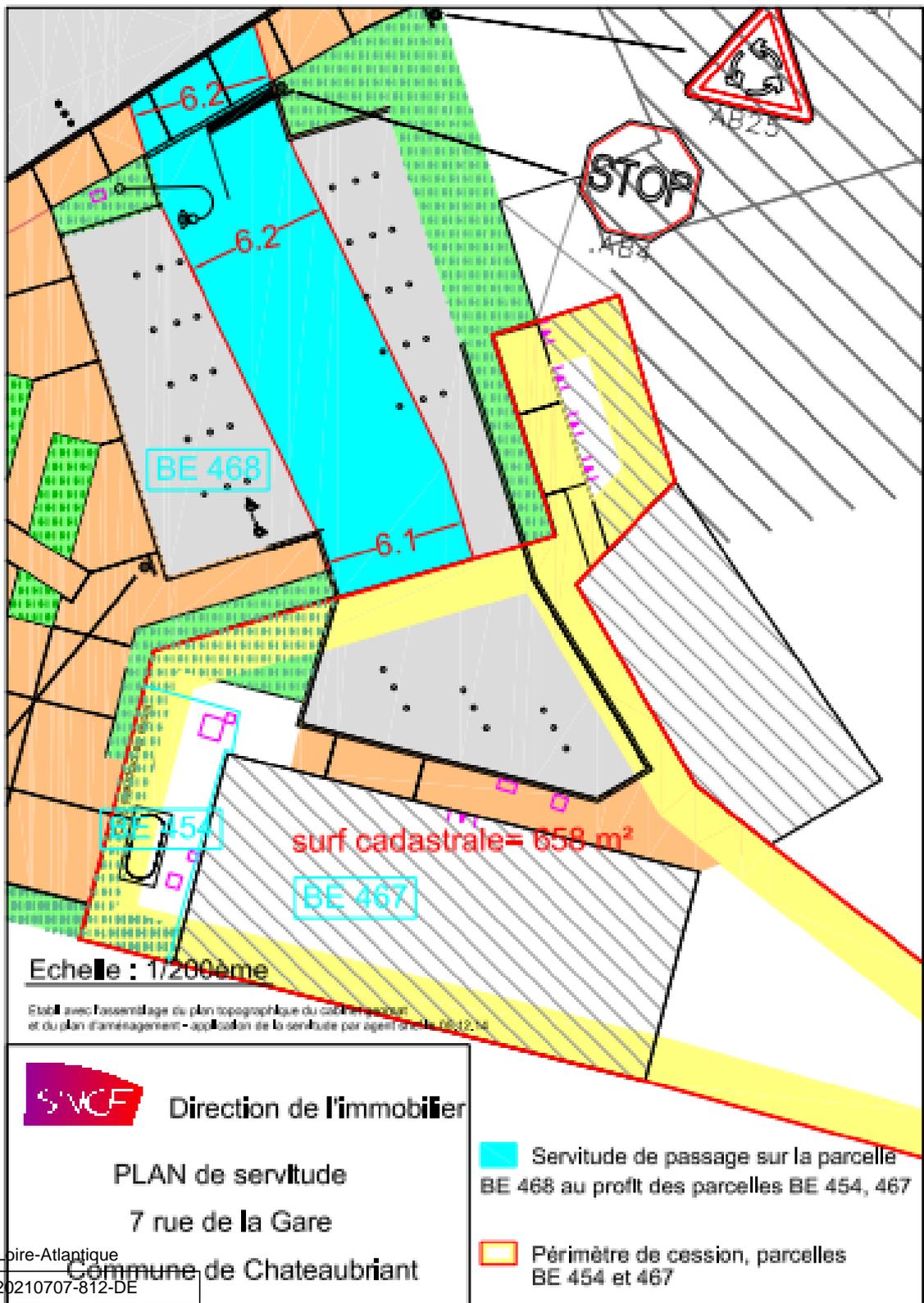
Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 30 juin 2021



Le Maire
Alain HUNAULT





Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-812-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-812-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr